

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Avril 2010

L'an deux mille dix, le 9 Avril à 20 Heures 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jacques GILLES et Gérard ROUSSEAU
et Madame Véronique CAPARD, Adjointes
Mesdames CROS GIMBERT, FOUGERES, RENIER et SEITE
Messieurs BERLY, FOSSEY, HOYER Conseillers municipaux.

Absent : néant

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Lecture faite par Madame FOUGERES, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire les communications suivantes :

- 1- La Gendarmerie de Pont l'Evêque siège de la brigade est transférée de la place du tribunal en centre ville à la sortie Est Route de Rouen à côté de l'échangeur autoroutier.
- 2- Au sujet du service hivernal sur les routes départementales : une réunion a eu lieu à la CCPH avec les maires concernés. Il a été décidé de proposer au Conseil Général de créer un deuxième niveau de voie à traiter après les voies structurantes. Un itinéraire a été défini permettant de desservir toutes les communes du canton.
- 3- Madame la Présidente du Conseil Général vient de nous adresser une motion relative à la situation de l'agriculture. Monsieur le Maire propose de reprendre cette motion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

GESTION COMMUNALE : BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est marqué par la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette année elle est entièrement compensée par une allocation compensatrice mais il demeure des incertitudes pour l'avenir. La principale étant l'éventuel rattachement de la Contribution sur la valeur ajoutée de la SAPN principal contribuable.

L'évolution des autres bases d'imposition (foncier non bâti, foncier bâti et Taxe d'habitation) adressé à chaque conseiller dans le « dossier fiscal » est commentée. Les différents postes du budget adressés sont étudiés.

Après échanges de vues, le budget 2010 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Affectation des Résultats antérieurs	30 525,55	0,00	30 525,55
Total des produits de l'année	201 084,00	86 235,00	287 319,00
Total des charges de l'année	186 609,55	131 235,00	317 844,55
Virement intersections	-45 000,00	45 000,00	0,00
Solde prévu au 31 Décembre 2010	0,00	0,00	0,00

Ce budget comportant notamment une affectation des résultats de l'année 2009 de la manière suivante est approuvé à l'unanimité :

1°) affectation d'une somme de 27935.50 Euros en investissement pour couvrir le déficit de l'année 2009

2°) report en fonctionnement au compte 002 du budget (compte 110 chez le Receveur) du solde soit la somme de 30525.55 €

Le Conseil décide en outre de reconduire les taux d'imposition au même niveau que l'an dernier.

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi du 12 Mai 2009 a modifié l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de fixation des indemnités allouées aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **de fixer, à compter de ce jour, les indemnités du maire et des adjoints au taux prévu par l'article L 2123-23 à savoir :**
 - **31% de l'indice 1015 pour le Maire**
 - **8.25% de l'indice 1015 pour chacun des adjoints**
- **d'inscrire un crédit budgétaire de 23.000 Euros au poste 6531 pour faire face à cette dépense en 2010.**

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1NA

Monsieur le Maire rappelle que la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes. Celle-ci a décidé d'élaborer le Plan Local de l'Urbanisme qui concernera pour la première fois l'ensemble du canton. C'est une démarche assez longue avec une procédure très encadrée qui fera l'objet d'une enquête publique en temps voulu.

Notre commune doit faire face à plusieurs problèmes :

- la lente rotation des habitations et donc le vieillissement de la population qui menace à terme l'existence de l'école ;
- la nécessité de réaliser un assainissement collectif dans le centre bourg, sans peser sur les impôts des habitants qui ont financé leur installation individuelle ;
- la volonté de tous les gestionnaires de limiter le linéaire de réseau (eau, électricité, téléphone, voirie) ;
- le souhait des jeunes de Fourneville (disposant le plus souvent d'une moindre solvabilité que leurs aînés) de s'installer dans leur commune natale.

L'ouverture de nouvelles zones constructibles pour des maisons individuelles en pleine propriété ne semble pas être la réponse appropriée en ce qu'elle serait très consommatrice d'espaces - toujours avec une rotation lente et susceptible de devenir hors de portée financière des jeunes ménages compte tenu de la situation économique.

C'est pourquoi il a été demandé au CAUE d'étudier un aménagement possible de la zone 1NA située de part et d'autre du chemin des buttereaux.

L'esquisse proposée comporte des logements individuels et deux petits ensembles collectifs.

Un échange de vue a lieu sur ce projet et le Conseil décide de le présenter dans le cadre de l'élaboration du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal